

Mon compte élu

Mini-guide

Quelques explications

1. Qu'est-ce que c'est ?

« Mon Compte Élu » est un espace numérique sécurisé (accessible via la plateforme Mon Compte Formation) dédié au Droit Individuel à la Formation des Élus (DIFE). Il permet à chaque élu-e local-e (municipal, départemental, régional) de consulter ses droits et de s'inscrire en toute autonomie à des formations agréées, sans avoir à demander l'accord préalable de sa collectivité. Il vous est propre et vous suit même si vous changez de mandat ou de collectivité.

2. Comment le compte est-il crédité ?

Le compte fonctionne selon un système de dotation annuelle :

- Alimentation annuelle : le compte est crédité chaque année (généralement à la date anniversaire du mandat) d'un montant forfaitaire de 400 €.
- Plafond : les droits sont cumulables tout au long du mandat jusqu'à un plafond maximal de 800 €.
- Financement : ce fond est alimenté par une cotisation obligatoire de 1 % prélevée sur les indemnités de fonction des élus percevant une indemnité.
- Abondements : si les droits sur le compte sont insuffisants pour une formation, la collectivité peut choisir d'abonder (compléter) le financement. L'élu-e peut aussi payer le reste à charge personnellement.

3. À quoi cela sert ?

Ce compte a deux objectifs principaux :

- L'exercice du mandat : financer des formations directement liées à ses fonctions électives (urbanisme, finances locales, management d'équipe, prise de parole en public, enjeux culturels territoriaux, etc.). Seuls les organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur peuvent dispenser ces formations
- La réinsertion professionnelle : Permettre à l'élu d'acquérir de nouvelles compétences pour préparer son "après-mandat". Dans ce cadre, il peut utiliser ses droits pour des formations éligibles au CPF classique (langues, bilan de compétences, VAE, permis de conduire, création d'entreprise). Ces droits sont utilisables pendant le mandat et jusqu'à 6 mois après sa fin.

Guide Pratique : Activer votre "Compte Élu" en 3 minutes

1. Préparez votre accès

Munissez-vous de vos identifiants **FranceConnect** (ceux que vous utilisez pour vos impôts, l'Assurance Maladie ou l'Identité Numérique La Poste). C'est le moyen le plus sécurisé pour accéder à vos droits.

2. Connectez-vous au portail officiel

Rendez-vous sur le site : www.moncompteformation.gouv.fr

- Cliquez sur le bouton "**Connexion**" en haut à droite.
- Choisissez l'onglet "**Élu**" (très important : ne restez pas sur l'onglet "Salarié").
- Identifiez-vous via **FranceConnect+**.

3. Consultez votre solde

Une fois connecté, votre tableau de bord s'affiche :

- **Visualisez vos droits** : Le montant s'affiche en euros.
- **Le plafond** : Si vous n'avez pas utilisé vos droits depuis le début du mandat, votre compte est normalement crédité de **400 € par an**, dans la limite de **800 €**.
- **Utilisation** : Ce montant peut être utilisé pour régler tout ou partie de vos formations dont celles de Culture-Co.

4. Comment s'inscrire à une formation Culture-Co ?

Une fois que vous avez choisi votre thématique avec nous :

1. Cherchez "Culture-Co" ou le nom de la formation dans le moteur de recherche du site.
2. Cliquez sur "**Demander l'inscription**".
3. Votre budget disponible sur "Mon compte Elu" est débité automatiquement. S'il reste un surplus, il est à votre charge, ou peut être pris en charge par la collectivité (abondement).

Ressources

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu>

Vous souhaitez vous inscrire à une de nos formations, vous avez un doute ou une question ?

N'hésitez pas à nous contacter : formation@culture-co.fr ou par téléphone au **07 79 67 97 42**